

## **SOUTIEN FINANCIER PAR DON**

## Année 2023

Je soussigné(e),		
Nom :	Prénom :	
Demeurant à : N°	Rue :	
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Portable :	
Mail:		
☐ Je souhaite faire un de	n :	€
Au-dessus de 1000 €:	le à 75% de vos impôts sur le revenu) : chèque libellé à l'ordre d'EDV chèque libellé au nom de la Fondation des Lions de France pour u voir indications au verso).	
Pour un virement banca	re, contacter le secrétariat d'EDVO	
	VO ce bulletin dûment rempli ainsi que votre chèque (à l'or O ou de la Fondation des Lions de France) à l'adresse suivante :	<sup>-</sup> dre de
	Association Nationale E.D.V.O. 4 rue Gallieni 95360 Montmagny	
	envoyé pour la somme versée (dons et subventions soumises à l'acce article 23 des Statuts - somme à inscrire en 7UD sur votre déclaration d'impôt	
Fait à	, le	
Signature :		



## Impôt sur le revenu Réduction pour dons dits « COLUCHE » à des organismes d'intérêt général

(Article 187 de la Loi de Finances n°2021-1900 du 30 décembre 2021 Article 200, 1ter du Code Général des Impôts)

## Dons effectués en 2023

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Organisma d'aida aux paraannas an	75 % des sommes versées jusqu'à 1 000 €	20 % du revenu
EDVO)	66 % de la partie des dons supérieure à 1 000 €	imposable.



Nous vous informons que l'association EDVO est « abritée » par la Fondation des Lions de France.

Ce statut vous permet de bénéficier de la déduction fiscale liée à la Reconnaissance d'Utilité Publique.

Aussi, l'association EDVO peut offrir aux **entreprises** avec lesquelles elle organise des sessions de prévention sur les addictions, au titre du « Mécénat de Sécurité », une possibilité de déductions fiscales plus importantes.

La réduction d'impôt pour les particuliers est de 75% (limitée à 20% des revenus imposables).

Pour les **DONATIONS** de biens meubles et immeubles, par acte notarié il y a une exonération des droits de mutation.

Pour les LEGS par testament dans les formes légales : exonération des droits de mutation.

La réduction d'impôt pour les entreprises est de 60% (limitée à 5 % du C.A. HT)

Pour toute information www.lions-france.org/fondationlionsfrance